

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° VI-3 26SGADL0031

SEANCE DU
28 JANVIER 2026

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
54

Date de convocation :
22 janvier 2026

Date d'affichage :
30 janvier 2026

OBJET :
Compostage individuel - Renouvellement du
reste à charge réduit pour l'acquisition de
composteurs individuels pour la période
2026-2027

Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 64

Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 64

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 10**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 7**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 28 janvier à dix-huit heures
trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est
réuni en séance, Salle EVA - 71450 BLANZY , sous la présidence
de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc
FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges
LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE
- Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU
- Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BUCHALIK - M. Roger BURTIN
- Mme Nadège CANTIER - M. Michel CHARDEAU - M. Michel
CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel
DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M.
Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD
- M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine
GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M.
Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - Mme Marie-Claude
JARROT - M. Charles LANDRE - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-
Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme
Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix
MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD -
M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara
SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M.
Noël VALETTE - Mme Fabrice VESVRES

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Didier LAUBERAT
Mme Monique LODDO
M. Frédéric MARASCIA
Mme Alexandra MEUNIER
M. Jean PISSELOUP
M. BAUDIN (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme BLONDEAU (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. BUISSON (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Jocelyne BUCHALIK)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Roger BURTIN)
M. PINTO (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Cyril GOMET)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. OTMANI (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Denis CHRISTOPHE



Vu la délibération du conseil communautaire n°10SGADL0290 du 8 juin 2010 fixant les tarifs de vente des composteurs aux particuliers,

Vu la délibération du conseil communautaire n°22SGADL0114 du 7 octobre 2022 approuvant le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA),

Vu la délibération n°23SGADL0019 du 2 mars 2023 actant la réduction du reste à charge des usagers pour l'acquisition de composteurs individuels pour la période 2023-2025,

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine Creusot-Montceau s'est engagée dans une politique de réduction des déchets ambitieuse et structurée autour d'un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés adopté en conseil communautaire en 2022.

Un axe majeur de ce plan vise à privilégier la gestion de proximité des biodéchets avec un recours massif au compostage, dans la continuité d'une action engagée dès 2010.

L'objectif de doubler les quantités de composteurs distribués a été inscrit dans le PLPDMA. Pour ce faire, le prix des composteurs a été réduit de moitié, soit à 10 € sur la période 2023-2025. En effet, l'utilisation du signal prix a favorisé la distribution de composteurs et a contribué à répondre aux objectifs de généralisation du tri à la source des biodéchets.

Cette orientation est cohérente avec les objectifs de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) qui impose la généralisation du tri à la source des biodéchets depuis le 31 décembre 2023 à l'ensemble des habitants.

Cette mesure concerne les composteurs individuels, les dotations de composteurs collectifs restent intégralement prises en charge par la CUCM sur l'ensemble du territoire.

De plus, la CUCM est soutenue par l'ADEME et la Région BFC dans le cadre de l'appel à projet « généraliser le tri à la source des biodéchets » jusqu'en 2027, la convention initiale ayant été prolongée d'une année.

Au regard du succès de l'offre au tarif de 10€ et de la prolongation de l'aide de l'ADEME sur le dispositif, il est proposé de proroger le reste à charge de 10€ pour la fourniture d'un composteur individuel et d'un bioseau à l'utilisateur pour la période 2026-2027.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver le renouvellement de la réduction de moitié du tarif des composteurs individuels fournis par la CUCM aux usagers du territoire, soit un tarif de 10 euros par composteur, sur la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en place de cette modification.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 29 janvier 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

et publié, affiché ou notifié le 29 janvier 2026

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Jean-François JAUNET

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal line.

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Jean-François JAUNET

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal line.

Le secrétaire de séance,
Denis CHRISTOPHE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'D' followed by a horizontal line.